CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E208234** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE **28/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/2006
Forme juridique : SAS
Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON

Siret : **489 364 448 00022**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 4028771

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA 503906A1254001 / 002 87011/79

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA 503906A1254001 / 002 87011/79

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : STCE ENERGIES

1 RUE EN CLAIRVOT
21850 SAINT-APOLLINAIRE

Téléphone : 03 80 63 74 75 **Fax :** 03 80 63 74 84
Portable : 03 80 63 74 75

Site Internet : www.sastce.com
E-mail : accueil@sastce.com

Responsabilité légale :
SOCIETE DE TRAVAUX DU CENTRE EST (450 139 571) / SOCIETE DE TRAVAUX DU CENTRE EST 450 139 571 PRÉSIDENT

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/11/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/11/2024
o Ventilation mécanique	27/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.